



La représentante de l'État à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin

Secrétariat général
Service de la Réglementation et des affaires générales

ARRETE N° 2014-~~51~~/PREF/SG/SRAG du 12 septembre 2014
fixant la liste des candidats en vue de l'élection sénatoriales
du 28 septembre 2014 dans la collectivité de Saint-Barthélemy

La Représentante de l'État dans les collectivités
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu** l'article R.152 du Code Électoral ;
- Vu** le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu** la circulaire NOR/INTA/1415638C du 15 juillet 2014 relative à l'organisation des élections sénatoriales du 28 septembre 2014 ;
- Vu** les candidatures déposées entre le 8 septembre et le 12 septembre 2014 à 18 heures à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et les récépissés définitifs de déclaration de candidature délivrés aux candidats ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste de candidats à l'occasion des élections sénatoriales du 28 septembre 2014 dans la collectivité de Saint-Barthélemy est établie comme suit (par ordre de dépôt des candidatures) :

- 1- Monsieur MAGRAS Michel, remplaçant Madame BLANCHARD Élodie ép LAPLACE
- 2- Monsieur CHAUVIN Benoît, remplaçant Madame LAPLACE Bettina ép COINTRE

Article 2:

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour la représentante de l'État et par délégation,
Le secrétaire général


Matthieu DOLIGEZ